

Lettres  
d'Yves de  
Chartres.

qu'il a bien reçu Richard Abbé de Preaux, & le prie de lui faire rendre les biens alienez de son Monastere.

La cent quarante-quatrième est adressée au Pape Paschal; & lui lui fait sçavoir ce qui s'est passé dans l'Assemblée d'Evêques tenue à Baugency par son Legat Girard Evêque d'Albane, touchant la separation du Roi Philippe & de Bertrande; que ce Prince & elle avoient déclaré qu'ils étoient prêts de jurer sur les saints Evangiles de renoncer à tout commerce charnel; que l'Evêque d'Albane s'étoit déchargé du jugement de cette affaire sur les Evêques, mais qu'ils n'avoient pas voulu s'en charger, & qu'ainsi l'affaire étoit demeurée sans se terminer. Il prie le Pape de la finir, & de traiter le Roi avec douceur. Sur la fin de la Lettre il lui mande que Gualon ne pouvant jouir de l'Evêché de Beauvais, à cause du serment que le Roi Louis a fait de ne le point reconnoître, il est à propos de le transférer à l'Evêché de Paris, suivant l'élection que le Clergé & le Peuple de cette Ville en ont faite.

Dans la cent quarante-cinquième il recommande à Manafès Archevêque de Rheims de faire en sorte que Gualon Evêque de Beauvais soit confirmé, si cela se peut, dans cet Evêché, sinon de le délier entièrement de l'engagement qu'il a pour cette Eglise.

Dans la cent quarante-sixième il avertit Daimbert Archevêque de Sens que Gualon a été élu unanimement par le Clergé & par le Peuple de Paris pour leur Evêque; mais que les translations des Evêques ne pouvant se faire que par l'autorité du Métropolitain, & avec la dispense du Pape, il l'exhorte d'en écrire à Rome pour obtenir celle de Gualon.

Dans la cent quarante-septième il prie le Pape Paschal d'excepter du serment que son Chapitre a prêté, de ne point recevoir dans son Corps les enfans de ceux qui étoient engagez au service de quelqu'un, les enfans des Officiers du Comte de Chartres, ou les Fiscalis du Roi; afin de rendre par cette dispense la paix à l'Eglise de Chartres, qu'elle ne peut avoir qu'à cette condition.

Dans la cent quarante-huitième adressée à Hildebert Evêque du Mans, il decide qu'un homme qui a épousé sa concubine lorsqu'elle étoit malade, est obligé de la reconnoître pour sa femme.

Dans la cent quarante-neuvième il exhorte Guillaume Archevêque de Rouën de chasser de l'Evêché de Lisieux les fils du Comte Ranulfe Flambard, qui s'en étoient emparez, & de mettre à leur place l'Archidiacre d'Evreux.

Dans la cent cinquantième il s'excuse au Pape Paschal de ce qu'il n'a pas pu se trouver au Con-

cile qu'il avoit tenu au mois de Mars, parce qu'il en avoit été averti trop tard.

Dans la cent cinquante-unième il se plaint à Gaultier Evêque de Beauvais, de ce qu'il avoit fait Odon Abbé de Saint Quentin de cette Ville sans son consentement, & malgré la plus saine partie des Chanoines Reguliers de cette Maison.

Dans la cent cinquante-deuxième il avertit Leger Archevêque de Bourges de vanger les injures faites à un Comte de son Pais.

Dans la cent cinquante-troisième il exhorte fortement Guillaume Archevêque de Rouën, & Gilbert Evêque d'Evreux, de chasser de l'Evêché de Lisieux Flambard Evêque de Durham en Angleterre & ses deux enfans, qui s'en étoient emparez.

Dans la cent cinquante-quatrième il exhorte Robert Comte de Meulan de solliciter le Roi d'Angleterre de ne pas donner sa protection à l'entreprise de Flambard.

Dans la cent cinquante-cinquième adressée à Odon Archidiacre d'Orleans, il traite cette question: sçavoir, si une femme grosse peut se marier? Il dit que dans la rigueur toute femme grosse ne doit point avoir de commerce charnel avec les hommes; mais que suivant le conseil que l'Apôtre donne pour subvenir à l'infirmité de la chair; les hommes peuvent pour éviter la fornication, avoir commerce avec leurs femmes quoique grosses; & par conséquent qu'ils peuvent aussi en épouser.

Dans la cent cinquante-sixième adressée à Ulrich il refond cette autre question: sçavoir, si un Prêtre auquel on a confessé secretement un crime qui merite l'excommunication, doit se feparer exterieurement de la Communion du coupable? Il répond qu'il ne doit pas le noter exterieurement, si son crime n'est pas public; mais qu'il doit interieurement renoncer à sa Communion, & avertir publiquement, que ceux qui sont coupables de ces crimes sont excommuniez devant le Tribunal de Dieu.

Dans la cent cinquante-septième il écrit au Pape Paschal tout ce qui s'étoit passé touchant l'Evêché de Lisieux: de quelle maniere Flambard s'en étoit emparé, & en avoit joui pendant quelques années: comment Guillaume Archidiacre d'Evreux avoit été élu canoniquement; mais qu'ayant eu quelque scrupule de se faire ordonner par l'Archevêque de Rouën qui étoit interdit, il l'étoit venu trouver, & lui avoit demandé ce qu'il devoit faire: qu'il lui avoit conseillé d'aller trouver le Pape; que cependant Flambard avoit fait donner cet Evêché par le Duc de Normandie à un de ses Clercs. Yves de Chartres prie le Pape de confirmer l'élection de Guillaume, & de l'ordonner Evêque de Lisieux.

Dans

Lettres  
d'Yves de  
Chartres.